

Etat des membres

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **3 (1920)**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'activité du Comité de Direction a embrassé toutes les questions importantes mises à l'étude par l'Office du Tourisme et les travaux exécutés par celui-ci. Parmi celles qui ont figuré à l'ordre du jour des séances et qui ont généralement été introduites par des rapports de la Direction de l'Office, mentionnons les suivantes:

Gestion générale de l'Office et établissement du budget annuel. Examen et approbation des comptes.

Exposition des Arts graphiques en Angleterre.

Foires d'Echantillons de Milan, Bruxelles, Barcelone, Utrecht et Lyon.

Nomination d'une Commission des horaires.

Représentation de l'Office du Tourisme en Amérique du Sud.

Etablissement d'une statistique de la fréquentation des hôtels.

Publication de portefeuilles artistiques.

Accord du patronage de l'Office à diverses publications.

Edition de matériel de publicité: brochures, cartes géographiques, ouvrages, affiches, calendriers, almanachs, cartes-réclame, etc.

Exposition suisse des Beaux-Arts en Amérique.

Entente avec des écrivains et journalistes pour la publication d'articles dans les journaux et périodiques étrangers.

Nomination d'un fonctionnaire représentant l'Office du Tourisme en Italie.

Participation à la Foire suisse d'Echantillons de Bâle et au Comptoir des industries alimentaires et agricoles à Lausanne.

Appui aux sociétés d'aviation.

Mesures propres à faciliter l'entrée des étrangers en Suisse.

Subventions à l'édition d'ouvrages intéressant le tourisme suisse.

Edition de numéros spéciaux de revues touristiques.

Renouvellement des subventions des membres et propagande en faveur de l'adhésion de nouveaux membres.

Organisation de conférences à l'étranger.

Projet de réglementation fédérale de la circulation automobile.

Subventions à des entreprises de films cinématographiques.

Suppléments illustrés de grands journaux étrangers.

Exposition internationale de Publicité à Londres.

Exposition internationale des Sports à Amsterdam.

Représentation de l'Office du Tourisme en Angleterre.

Exposition en faveur du tourisme suisse à Copenhague.

Le Comité de Direction a été tenu régulièrement au courant des délibérations de la conférence de Direction par les protocoles de cette dernière.

D. Etat des membres.

Au 31 décembre 1919 le nombre des subventionnants et des membres était de 213.

Il s'élève au 31 décembre 1920 à 210 ensuite de démissions ou de refus de paiement. Les engagements de la plupart des membres de l'Association nationale pour le développement du tourisme expirant au 31 décembre 1920, des démarches ont été faites afin d'obtenir leur renouvellement et, si possible, une augmentation de la cotisation annuelle. D'autre part une action de propagande a été entreprise dans le but d'obtenir de nouvelles adhésions de membres ou de subventionnants. Les résultats de

ces efforts ne sont pas encore définitifs, mais nous espérons que les appuis accordés jusqu'ici à l'Office du Tourisme ne lui feront pas défaut à l'avenir.

E. Office suisse du tourisme.

1. Organisation.

L'Office suisse du Tourisme, institution permanente de l'Association nationale pour le développement du tourisme, a son siège principal à *Zurich* et un bureau auxiliaire à *Lausanne*. Il a à sa tête un directeur, deux chefs de division, dont l'un porte le titre de vice-directeur, le chef de la succursale de Lausanne et un secrétaire de direction. Ces fonctionnaires se réunissent périodiquement *en conférences de direction* pour examiner les travaux projetés ou exécutés, pour en discuter, pour prendre les décisions adéquates, de manière à assurer à l'activité de l'Office l'unité voulue et pour adopter les propositions à présenter au Comité de Direction.

Un règlement de service répartit les affaires entre le directeur et les chefs de division, il fixe leurs attributions et leurs compétences respectives, ainsi que les droits et les obligations de tous les fonctionnaires et employés de l'Office. Un second règlement de service détermine les attributions et les compétences du chef de la succursale de Lausanne, dont le personnel est soumis aux mêmes dispositions que celui du siège principal.

2. Fonctionnaires et employés.

En 1920, l'état du personnel de l'Office a été le suivant:

M. A. Junod, directeur et chef de la division de propagande et publicité.

M. B. Quattrini, vice-directeur et chef de la division du trafic.

M. Dr. O. Töndury, chef de la division de l'économie publique et de la statistique.

M. Dr. A. Wellauer, chef du bureau auxiliaire de Lausanne.

M. M. Jaton, secrétaire de la direction.

Le personnel compte en outre:

à Zurich, sept secrétaires et sténo-dactylographes et un commissionnaire-expéditeur;

à Lausanne, une sténo-dactylographe.

3. Locaux.

L'Office suisse du Tourisme occupe à Zurich le premier étage, soit dix pièces, de l'immeuble « Verkehrshof », Löwenstrasse 55. Il a en outre loué plusieurs locaux d'une maison attenante, dans la cour du même immeuble, afin d'y loger ses archives et le nombreux matériel de publicité mis à sa disposition par les sociétés suisses de développement et les entreprises de transports, pour être expédié à l'étranger.

Le bureau auxiliaire de l'Office se trouve depuis le 1^{er} janvier 1920 à la Place St-François 6, à Lausanne.

4. Activité de l'Office suisse de tourisme.

a) Généralités.

L'année 1920 a été pour l'Office suisse du Tourisme la première période de complète activité, le second semestre de 1918 et l'exercice 1919 ayant été plutôt consacré à l'organisation, à des recherches et à des études.

En Suisse, comme à l'étranger, l'Office s'est efforcé de nouer et d'entretenir des relations avec les autorités, les entreprises de transports, les groupements s'intéres-